

RÉVISION DE L'ACCORD SUR LES SALAIRES : LE COMPTE N'Y EST PAS !!!

Toulouse, le 17 avril 2023

Que contient la révision de l'accord 2022-2023?

Inflation importante en 2021 et 2022 et pas de rattrapage

Evolution sur 2023, inférieure à la prévision d'inflation

		2022	2023
Non Cadres	AG	2%	1% → 2% (mini 100€) versée 01/07/23
	AI	1,9% (mini 45€)	1,9% (mini 45€) → 1,9% (mini 40€) versée 01/09/23
Cadres	AG	2%	1% → 2% (mini 100€) versée 01/07/23
	AI	1,9% (mini 100€)	1,9% (mini 100€) → 1,9%* (mini 80€), versée 01/09/23
Global			→ 1,6%**

Malgré l'augmentation prévue, en fonction du niveau de salaire, il y a une perte de pouvoir d'achat estimée entre 5,4% et 8,7% sur la période 2021 - 2023

* Dont 0,2% "centralisé" pour garantir un taux de distribution de 85% et éviter qu'un salarié n'ait pas d'AI sur 2 ans

** Pour financer l'AG minimum de 100€ et les 50% de la mise au salaire minimum (SMH) de la nouvelle classification RELOAD

Avis CGT

La mesure phare de cette révision est la mesure talon (mini) de 100€. Cela va contribuer à corriger une partie des effets de l'inflation, en particulier pour les plus bas salaires qui sont plus durement touchés en raison d'une inflation très importante sur l'alimentation et sur l'énergie. Dans la révision de l'accord, ouvriers, techniciens et cadres vont voir leur salaire augmenter de 100€ minimum, montant plus favorable que 2% d'AG pour les salaires de base inférieurs à 5000€. Cette mesure peut permettre de soulager des situations de pouvoir d'achat mais arrive tardivement (en juillet et sans rétroactivité à janvier) et ne permet pas de rattraper l'inflation depuis début 2021 à savoir :

- 2021 : 2,8% d'inflation (1% d'AG)
- 2022 : 5,9% d'inflation (2% d'AG)
- 2023 : 5,2% d'inflation prévue (2% d'AG avec mini à 100€)

Sur 2021-2023, l'inflation cumulée est de 14,3% !!!

Sur 2021-2023, comparons les AG cumulées par rapport à l'inflation, selon trois niveaux de salaire :

- Pour un salaire de 1740€ (plancher Airbus) : AG 2023 de 100€ (5,7%) + AG 2022 de 2% + AG 2021 de 1% = 8,9% - 14,3% d'inflation ⇒ **il manque 5,4% !!!**
- Pour un salaire de 2000€, AG 2023 de 100€ (5%) + AG 2022 de 2% + AG 2021 de 1% = 8,2% - 14,3% ⇒ **il manque 6,1% !!!**
- Pour un salaire de 4000€, AG 2023 de 100€ (2,5%) + AG 2022 de 2% + AG 2021 de 1% = 5,6% - 14,3% ⇒ **il manque 8,7% !!!**

Pour la CGT la politique salariale ne doit pas seulement servir à courir après l'inflation, mais aussi à garantir le déroulement de carrière. Pour doubler le salaire sur la carrière, il faut 1,7% par an en plus de l'inflation. →

Pourquoi la CGT n'a pas signé

Après consultation de ses adhérents, la CGT a décidé de ne pas signer la révision de l'accord. La mesure d'un mini à 100€ est certes une avancée par rapport à l'accord précédent (1% AG au 1er juillet 2023) mais elle est insuffisante pour rattraper l'inflation et le déroulement de carrière de ces dernières années. La CGT continuera de porter la nécessité d'augmenter les salaires tout au long de l'année 2023 et 2024 pour compenser l'inflation mais aussi pour reconnaître le savoir-faire et l'expérience.

Revendications CGT

- Une **AG de 200€ pour tous**, pour approcher le salaire plancher d'Airbus d'un SMIC à 2000€ (revendication de la CGT au niveau national)
- Mise en place de **l'échelle mobile des salaires** (indexation de tous les niveaux de salaires sur l'inflation)
- Le **doublage du salaire sur la carrière** entière avec une progression linéaire pour reconnaître l'expérience et la qualification (soit +1,7% d'augmentation par an en plus du rattrapage de l'inflation), contrairement à la classification RELOAD qui ne reconnaît que le poste
- Le **retour à une négociation annuelle** a minima pour la politique salariale, car les accords salariaux, comme celui de 2022 sur 2 ans, ne permettent pas de suivre les évolutions de l'inflation

Avec un EBIT (bénéfice avant impôts) de 5,6 Milliards d'euros en 2022, soit près de 42 000€ pour chacun des 134 267 salariés du groupe dans le monde, Airbus a tout à fait les moyens de satisfaire ces revendications. En revanche pour les actionnaires, le dividende versé par action augmente de 20% en 2023.

Participez à l'enquête CGT Airbus sur les salaires

Pour une vraie transparence sur les salaires, en particulier l'égalité Femmes/Hommes, et pour exiger une politique salariale à la hauteur, le syndicat CGT Airbus Avions **consulte les salariés en lançant une enquête** ([lien](#) et **QR code** ci-dessous)

Accédez à l'Enquête CGT

<https://framaforms.org/enquete-airbus-balancetonsalaire-1670319275>



Scannez ce code avec votre smartphone

Plus il y aura de réponses, plus les résultats seront représentatifs !



Mail syndicat.cgt@airbus.com
Tel [05 61 93 91 13](tel:0561939113)
Web airbusce.reference-syndicale.fr
[Adhérez](#) au syndicat CGT Airbus Avions !



[@cgtairbus](https://www.facebook.com/cgtairbus)
 [@cgtairbus](https://twitter.com/cgtairbus)
 [@cgtairbus](https://www.linkedin.com/company/cgtairbus)